MONTALIEU-VERCIEU

ANNULE ET REMPLACE LE 45-2026 **N°61/2026**

ARRETE REGLEMENTANT L'HEURE DE FERMETURE DES COMMERCES ET DE LA FETE FORAINE

SUR LA BASE DE LOISIRS VALLEE BLEUE

le 19 juillet 2026 à 02 heures

LE MAIRE

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 3335.1

Vu l'arrêté préfectoral n 97-71 18 du 4 novembre 1997 modifié par l'arrêté n 2012-02514 en date du 2 avril 2010

CONSIDERANT que pour permettre une réalisation optimale de cet événement, les commerces sur la base de loisirs devront avoir une heure de fermeture plus tardive tout en assurant la tranquillité des riverains.

ARRETE

ARTICLE 1

Après le feu d'artifice du 18 juillet 2026, la fermeture de l'ensemble des commerces incluant la fête foraine du site de la VALLEE BLEUE devra être réalisée le dimanche 19 juillet 2026 à 02 heures. Les mesures en vue de faire évacuer les visiteurs devront commencer à 1 heure 45 pour une fermeture effective à 02 heures.

Tout manquement sera verbalisé sur le champ par procès verbal.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis à :

L'ensemble des commerçants du site VALLEE BLEUE
La Police Municipale
La Gendarmerie
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Montalieu-Vercieu, le 22/05/2026
Le Maire
Christian GIROUD

MAIRIE MONTALIEU VERCIEU – 6 place de la Mairie – 38390 MONTALIEU VERCIEU
Tél : 04.74.88.50.95 mail : mairie@montalieuvercieu.fr